

## Procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2019

Présents : HEINRICH Sandra, MARTINEZ Antoine, LAGARDE Philippe, HERNANDEZ Nicolas, AILLOUD Josette, LAVABRE Cédric, ROSSEL Guillaume, PEREZ Anne, VASSEUR Claude, VAUTRIN Jean, KLEYKENS Laetitia, PILI Agnès

Absents : RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien.

- 1) Choix du groupement des entreprises de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et de maîtrise d'œuvre en infrastructure mono-attributaire pour l'aménagement des espaces publics du centre du village avec étude préliminaire - 11 entreprises ont postulé après analyse trois ont été présélectionnées :  
Dessein de Ville (Mandataire)  
Agence Actions Territoires (mandataire)  
A.R.T Paysagiste (mandataire)  
L'entreprise proposée par la commission est : L'AGENCE ACTIONS TERRITOIRES -  
*Délibération adoptée par 11 voix et une abstention Jean Vautrin*
- 2) Règlement du columbarium  
Le conseil municipal est invité à se prononcer sur un projet de règlement du columbarium -  
*Délibération adoptée à l'unanimité*
- 3) Demande de fonds de concours pour le bâtiment des services techniques et de stockage du matériel associatif  
La commune souhaite construire un bâtiment pour entreposer le matériel des services techniques et des associations communales. Coût prévisionnel de l'investissement 555 000 € HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget. - *Délibération adoptée à l'unanimité*